

Département
D'Indre et Loire
Arrondissement
Loches
Mairie de Cormery

Envoyé en préfecture le 19/10/2018
Reçu en préfecture le 19/10/2018
Affiché le _____
ID : 037-213700834-20181017-2018_08_57-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 octobre 2018

Date de convocation : 10/10/2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Antoine CAMPAGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Votants : 15
Présents : 12
Antoine CAMPAGNE, Chantal BONNIN, Laurent ROBBE, Annaïck ALVAREZ FLORES, Danielle AUDOIN, Christian AUDOIN, Pascal BOURDIER, Isabelle PILLETTE, Maxime MARCO, Pascal DEBAUD, Stéphane PRADILLON, Christiane DESVERGNE.
Pouvoirs : Marina WINTERS à Laurent ROBBE,
Mathieu GODEAU à Pascal BOURDIER,
Odile IMBENOTTE à Stéphane PRADILLON
Excusée : Marie-Anne VIVANCO.
Absents : Cécile GREZ, Emilie FAVART, Yacine HOFFMANN.
Secrétaire de séance : Christian AUDOIN.

2018-08-57 Tarifs 2019 – Salles et Matériels

Salle d'Education Populaire	Tarifs 2019
Tarif unique à la journée	168€
Tarifs Week-end	230€
Caution	850€
Foyer	Tarifs 2019
Tarif unique à la journée	95€
Tarifs Week-end	135€
Caution	450€
Tables et Chaises	Tarifs 2019
Prêt (non livré) – réservé cormériens	Gratuit
Caution	250€
Podium	Tarifs 2019
Non livré – non monté	154€
Journée Supplémentaire	58€
Caution	850€
Cloître	Tarifs 2019
Vin d'honneur (6h max d'utilisation – limité au vin d'honneur et aux photos)	258€
Caution	500€
Photo	Gratuites pour les Cormériens / 30€ pour hors commune (1h maxi)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs municipaux comme indiqué ci-dessus pour l'année 2019,
- PRECISE que les salles seront louées uniquement aux Cormériens, aux associations ayant leur siège social à Cormery, au collège Alcuin ainsi qu'à l'école primaire Jacques Prévert de Cormery,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces concernant l'application de ces tarifs.

**Le Maire,
Antoine CAMPAGNE**

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet Acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture d'Indre-et-Loire.